

intervention examens médicaux dans le cadre d'une pratique sportive



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de La Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Libre Partena

accorde une intervention de 25 euros par année calendrier sur les frais d'un examen médical préventif dans le cadre d'une pratique sportive (par ex. un examen de certification sportive ou un test de condition).

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne payant régulièrement les cotisations mutualistes.
- L'intervention n'est accordée que si l'assurance maladie légale ne prévoit pas d'intervention.
- Aucun remboursement n'est prévu pour les analyses de sang, le coaching mental ou les bilans alimentaires.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette d'identification à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et signer ce document par un médecin généraliste ou un médecin spécialiste.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le médecin généraliste ou le médecin spécialiste.

Type d'examen :

Montant payé :

Date de l'examen :

Date de paiement : / /

Nom et signature et/ou cachet du praticien :

Code de nomenclature : **874075**



GT06111D0000000440588500